

par les inondations de la Loire, aussi bien que du contraste qu'offre avec ces désastres le récit des fêtes somptueuses offertes à M^{me} la duchesse de Montpensier par les villes où le monde officiel n'a pas compris qu'il y avait certaines circonstances où il fallait savoir s'abstenir de dépenses parfaitement inutiles et de manifestations d'allégresse. Un instant on s'est cru à la veille d'une sorte de reconstitution du cabinet, et l'ensemble de la situation eût pu s'en trouver affecté; mais la volonté de la couronne a maintenu les choses dans l'état où elles étaient, et il est certain maintenant que, lorsque les chambres reprendront leurs travaux au mois de janvier prochain, le ministère se présentera devant elles avec les éléments qui le composaient lorsque s'est close la courte session du mois d'août dernier. Il ne faut donc pas s'attendre, à moins que des événements imprévus n'éclatent à l'extérieur ou à l'intérieur, à ce que la politique présente d'ici à deux mois un bien grand intérêt.

On aurait tort, toutefois, de penser que le conseil des ministres est inactif, et que lorsque M. Guizot et ses collègues se rassemblent, c'est pour se croiser les bras et se demander des nouvelles de leur santé ou des bénéfices qu'ils ont pu faire en profitant, à la Bourse, d'une baisse qu'ils pouvaient prévoir, car mieux que personne ils savent que, par suite de l'entraînement avec lequel on s'est jeté dans la construction de plusieurs grandes lignes de chemins de fer qu'il n'était pas prudent d'aborder ainsi simultanément, la place de Paris se trouve surchargée et ne pourra que très difficilement faire face aux besoins qui vont se présenter. Non; les ministres ont d'autres préoccupations. Et d'abord, dans ces derniers jours, on s'est occupé d'une nouvelle fournée de pairs. Ce qui fait qu'à cet égard rien n'a encore été décidé, c'est qu'on ignore la résolution à laquelle s'arrêtera l'honorable M. Berger, nommé député, comme on se le rappelle, dans le Puy-de-Dôme et dans le deuxième arrondissement de Paris. Si M. Berger devait opter pour le Puy-de-Dôme, comme on aurait alors l'espoir de faire rentrer à la chambre M. Jacques Lefebvre, la promotion paraîtrait sans que son nom y figurât; si au contraire M. Berger, ce qui est probable, conservait le mandat que lui ont donné les électeurs de Paris, M. J. Lefebvre se trouvant définitivement éliminé du Palais-Bourbon, il faudrait bien alors songer à lui ouvrir les portes du Luxembourg. Voilà pourquoi toute promotion nouvelle sera ajournée jusqu'au moment où l'on connaîtra l'option de M. Berger.

Une autre question qui a encore occupé le cabinet, c'est celle des remaniements à opérer dans les préfectures et sous-préfectures. Il y a des préfets et des sous-préfets qui ont rendu de très grands services dans les élections, et qui demandent depuis trois mois la récompense de ces services. On leur a fait de belles promesses pour les encourager à montrer du zèle. Ne pas tenir ces promesses, c'est s'exposer à ce que plus tard ce zèle fasse défaut. D'un autre côté, comme on a promis beaucoup, comme on a obtenu l'avantage dans un grand nombre de localités, il y a de nombreuses exigences à satisfaire. De là de véritables embarras: on craint de ne pas faire assez, et l'on se trouve dans l'impossibilité de faire tout ce qu'il faudrait faire pour empêcher les mécontentements de surgir et d'éclater par des révélations indiscretes. On assure, en effet, que, parmi les agents qui relèvent du ministère de l'intérieur, il y en a quelques uns qui menacent de faire du scandale si on leur marchandait les récompenses qui leur ont été promises. M. Duchâtel voudrait se soustraire à ces ennuis qui le tourmentent.

Un autre sujet d'examen et de discussion au sein du cabinet, c'est le programme de la prochaine session. Quels projets de loi présentera-t-on aux chambres? De quelles réformes les saisira-t-on? Proposera-t-on la réduction de la taxe postale, celle de l'impôt du sel? Mais, si l'on se prive de ces précieuses ressources, n'agrandira-t-on pas le déficit du budget, sur lequel vont peser des dépenses énormes pour les travaux qu'il faut absolument et au plus tôt exécuter, si l'on ne veut pas avoir au premier jour de nouvelles inondations et par suite de nouveaux désastres à déplorer? Que fera-t-on si l'opposition vient encore une fois mettre en avant son projet de conversion de la rente? Quelle satisfaction donnera-t-on aux conservateurs progressifs, si, pour montrer à leurs commettants qu'ils auraient tort de ne voir en eux que des bornes, ils demandent par hasard l'adjonction des capacités?

Toutes ces questions ont occupé le ministère et l'occupent

encore. Il en est une autre qui ne lui donne pas moins de soucis: c'est celle de la liberté de l'enseignement et de la lutte qu'il aura à soutenir contre cette portion du clergé à laquelle il a donné des espérances qu'il ne saurait réaliser aujourd'hui, et qui se fait d'autant plus exigeante qu'on a été jadis plus faible et plus complaisant envers elle. Mais sur ce dernier point nous aurions trop de choses à dire, et il ne nous convient pas de l'aborder aujourd'hui. La question viendra un autre jour en son temps, et l'on verra que, de ce côté encore, le cabinet s'est créé, par sa faute, les difficultés qui embarrassent son présent aussi bien qu'elles entraveront son avenir.

Nous n'avons pas encore sous les yeux les journaux et les correspondances d'Espagne, et nous ne savons, en conséquence, rien du Portugal. Les journaux anglais s'occupent assez peu des événements qui s'accomplissent dans ce pays. Leurs correspondances du 4 courant ne nous peuvent faire savoir l'attitude que prendrait le gouvernement anglais dans une circonstance donnée.

Le *Times*, qui défend le ministère, a publié des nouvelles évidemment très partiales en faveur du parti de dona Maria, tandis que le *Morning-Chronicle*, qui est tout à lord Palmerston, affiche ses sympathies pour les insurgés. Le ministère whig ne peut pas trop les manifester, toutefois, parce qu'une révolution dans le Portugal inquiéterait et menacerait l'Espagne. A ce point de vue, elle plairait à lord Palmerston. Mais le mari de dona Maria est un Cobourg, et s'il est frère de la duchesse de Nemours, il est neveu de l'oncle de Victoria et parent du prince Albert. Il y a donc des ménagements à garder, des apparences à sauver. Le *Times*, du reste, dit que l'amiral Parker allait à Lisbonne afin de protéger les sujets et les propriétés britanniques, et de donner, au besoin, un asile à la reine et à la famille royale, et que sa mission ne l'autoriserait pas à intervenir dans les discussions intestines du pays.

Paris, le 5 novembre 1846.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le ministre de la guerre vient de faire publier au *Journal Militaire* la nouvelle instruction sur l'uniforme de la gendarmerie (gendarmerie départementale, légion d'Afrique, gendarmerie coloniale), avec le tarif des effets d'habillement, d'équipement, etc., etc.

— Le comité rouennais pour la défense du travail national, dont nous avons précédemment fait connaître la composition, a eu plusieurs réunions dans lesquelles il a réparti entre ses membres le travail à faire et constitué son bureau.

Le comité a nommé président M. Barbet, pair de France, maire de Rouen;

Vice-président, M. Keitinger, manufacturier, délégué de la fabrique d'indienne;

Et secrétaire, M. Bazille, président et délégué de la société de commerce.

Le comité a en outre choisi, hors de son sein, un archiviste.

Enfin, il a arrêté la rédaction d'une proclamation qu'il adresse à ses commettants, et que les journaux de Rouen ont été invités à publier.

— D'après la correspondance parisienne du *Times*, en date du 3 novembre, les relations entre les deux gouvernements anglais et français se refroidissent de plus en plus. Le correspondant lui dit que M. Guizot s'est plaint au ministère anglais, par le canal de M. de Jarnac, de la manière dont les journaux de Londres ont parlé du mariage Montpensier et des circonstances qui l'ont précédé. Le *Times* ne croit pas à ces plaintes, qui, dit-il, seraient ridicules.

On ajoute, dans la lettre, que le personnel de la légation à Londres doit être renforcé. Est-il évident que la maturité, que les qualités plus sérieuses de M. de Sainte-Aulaire paraissent plus utiles dans la crise actuelle que le zèle d'un diplomate plus jeune? Toujours est-il que M. de Sainte-Aulaire aurait reçu l'ordre de se rendre à son poste à Londres. Le roi Léopold doit aussi arriver sous peu à Londres, après un séjour de quelques jours à Bruxelles, où il est actuellement.

Nous lisons dans le *Moniteur Industriel*:

« Grande inquiétude parmi les porteurs des actions de chemins de fer. Leurs titres baissent tous les jours, et ils ne voient pas où

cela s'arrêtera. C'était inévitable; car on a beau jeter de la poussière aux yeux, la réalité finit toujours par se montrer. Or, voici, en deux mots, la vérité sur la situation présente.

« A force de stratagèmes, on a fait croire que les chemins de fer exploités donnaient de très gros dividendes. C'était pour donner une grande faveur aux actions et faire accourir les capitaux. Mais on ne s'en est pas tenu là; on s'est emparé de concessions, afin de vendre les titres avec de fortes primes. Un moment, ce commerce a été très profitable, scandaleusement profitable. C'était lorsque les gros portefeuilles ne vendaient pas, lorsqu'ils achetaient même peut-être. Mais, à la fin, il faut vendre cependant, car on en est là maintenant, et voilà pourquoi les cours baissent.

« C'est un singulier spectacle que la Bourse, et il nous amuserait si les victimes n'étaient pas là, attristant les yeux par leur désespoir. En effet, voilà des titres dont on ne connaît pas du tout la valeur, des chemins qu'on ne connaît pas le moins du monde, des chemins sur lesquels l'expérience n'a pas du tout prononcé, et sur lesquels l'analogie ne peut pas prononcer, même approximativement. N'importe, tous les mois, toutes les semaines, tous les jours, le prix des titres varie considérablement. Et il est encore des gens qui ne veulent pas voir là-dessous un agiotage dévorant, le moyen de faire arriver des écus sur le tapis, et le moyen aussi de s'en emparer sans faire crier!

« On commence à parler d'une société-monstre. Son capital ne sera plus de dix, de cinquante, de cent, ni même de cinq cent millions. Il sera d'un milliard, ni plus ni moins, tout d'abord, mais plus tard on pourra l'augmenter. Voilà pour le capital. Quant à l'objet de l'entreprise, c'est la concession, la construction et l'exploitation d'un certain nombre de chemins de fer dans n'importe quel pays. C'est d'Angleterre que vient ce projet, et il ne semble pas du tout irréalisable.

« On parle de fortes souscriptions déjà faites. On dit aussi qu'on est à la recherche de meilleurs systèmes de traction, etc. Il y a des volumes à faire sur cette entreprise, et on les fera. Quant à nous, nous nous bornons à cette réflexion. Les chemins de fer, entre les mains des habiles, sont un véritable jeu. Or, au jeu des chemins de fer, nous ne sommes pas aussi forts que les Anglais. L'année dernière, ils ont failli nous dévaliser. C'est-à-dire que, selon nous, il y a tout simplement à décider si nous devons parier double contre simple. »

Le relâchement qui s'était introduit dans le régime applicable à la vente des poisons avait causé de nombreux accidents, et facilité, on le peut dire, une partie des crimes qui ont affligé la société depuis quelque temps. Un pareil état de choses devait appeler toute la sollicitude du gouvernement; une loi fut rendue en 1845 pour y remédier. Mais l'application de cette loi était difficile; ces difficultés sont énoncées et résolues en partie dans le rapport au roi du ministre de l'agriculture et du commerce qui précède dans le *Moniteur* l'ordonnance royale rendue à ce sujet, et que nous avons publiée il y a quelques jours. Voici les principaux extraits de ce rapport:

« Dans quelques départements, on a, depuis long-temps, l'usage de préparer le blé de semence au moyen de l'acide arsénieux, dans l'espoir de détruire les sémicules de quelques végétaux microscopiques qui, se développant plus tard, produisent la carie, la rouille ou le charbon, ou bien d'empoisonner certains animaux, tels que le vibron du blé, qui, se rencontrant dans la semence, peuvent se propager par la tige et par suite pénétrer dans l'épi et détruire une partie de la récolte.

« Tous les renseignements recueillis par mon département s'accordent à établir, d'une part, que l'emploi de l'acide arsénieux pour le chaulage du blé est une des applications de cette substance qui la font plus fréquemment parvenir en des mains criminelles; d'autre part, que si l'acide arsénieux réussit à détruire les insectes qui attaquent le blé de semence ou les animaux qu'il recèle, il est à peu près démontré que son emploi pour la destruction des végétaux microscopiques reste sans efficacité; enfin, que des procédés nombreux, parfaitement connus et souvent éprouvés, tel que l'emploi du sulfate de cuivre, celui de la chaux mêlée de sulfate de soude, offrent à la fois l'avantage de mettre entre les mains de l'agriculteur des moyens de détruire les végétaux et animaux microscopiques que renferme le blé de semence, et d'en favoriser souvent la germination et la végétation, sans exposer la société à aucun péril.

« Ces considérations m'ont déterminé à proposer à Votre Majesté de proscrire d'une manière absolue l'emploi de l'arsenic pour le chaulage des grains.

« La destruction des insectes et des animaux nuisibles s'opère généralement aussi au moyen de préparations arsenicales; j'ai fait rechercher la possibilité d'y substituer d'autres matières, et déjà il a été constaté qu'en Suisse le quassia amarra a remplacé avec un plein succès le cobalt ou arsenic métallique pour la destruction des mouches.

« Malheureusement, nous ne sommes pas encore arrivés au même résultat pour la destruction des animaux nuisibles, tels que les rats,

Dit: « Que demande-t-on? — Vous. — Moi? je suis absente. »
Et j'entends deux éclats de rire forcenés,
Et la porte aussitôt se ferme sur mon nez.
Moi, naïf, j'avais mis ma confiance en elle.
Je me place pourtant comme une sentinelle
Au coin du corridor et dans l'ombre du mur;
Mon cœur devait avoir cent degrés Réaumur.
Un quart d'heure écoulé, la porte crie et s'ouvre;
Je me frotte les yeux pour voir clair, et découvre
Un monsieur qui comblait le fond du corridor
Avec sa barbe noire et ses deux chaînes d'or.
Desdemone, le bras tordu sur son épaule,
Le suivait, fredonnant la romance du Saule,
Et lui se prélassait avec cet air heureux
Que devant les jaloux prennent les amoureux.
— Je n'ai pu contenir le volcan de ma rage;
Sur le couple flétri j'ai déchaîné l'outrage,
Et l'autre ayant voulu prendre le même ton,
Ce gant a balayé sa barbe et son menton.

Enfant, qu'avez-vous fait?

D'ORIVE.

Cela fait, je reprends mon sang-froid, je me nomme,
Et lui jette à ses pieds ma carte en même temps!

D'ORIVE.

C'est admirable!... Ensuite?

LUDOVIC.

Ensuite, je l'attends.

D'ORIVE.

Vous a-t-il dit son nom?

LUDOVIC.

De connaître le nom d'un stupide adversaire.
On disait près de moi, tout bas, quand je sortais,
Que cet homme est un prince...

D'ORIVE.

Un prince!

LUDOVIC.

Piémontais.

Bah! prince comme moi, prince de vaudeville,
Comme Scribe au théâtre en a couronné mille.
Je crois qu'en se couchant un peu sur le côté,
Il couvre le terrain de sa principauté (1).
Enfin, prince ou bourgeois, fort peu je le redoute;
Après le dernier acte il viendra, sans nul doute,
Sous quelque bec de gaz m'aborder à l'écart,
Et vous serez là, vous, accompagné d'Edgard.
Je ne sortirai pas demain de ma demeure.
Vous accepterez tout, l'arme, le terrain, l'heure.
Oui, mon heure sera celle de son loisir;
Je lui donne le tour du cadran à choisir...

Ludovic se bat, en effet, et il est blessé. Mais auparavant l'autre partie du drame a marché. Doria, qui se mêle si peu des choses de son ménage, a songé pourtant au mariage de sa fille. Ce n'est pas Edgard qu'il a choisi, mais cet affreux Beaujon, qui emmènera sa jeune femme au fond de l'Algérie qu'il doit coloniser. Quand Doria commande par hasard, il veut être obéi, et ni les pleurs de sa fille, ni les sanglants reproches de sa femme ne le fléchissent. Pour lui, ce mariage est une affaire, comme lorsqu'il s'est uni lui-même à Isaure, un beau jour qu'un des navires qu'il montait était retenu pour avaries à Maurice ou à Bourbon, et qu'il songea à se marier par désespoir. Isaure ne peut supporter la dureté de son mari, son impassibilité. Au milieu d'une fête, à la campagne, elle disparaît avec sa fille, et court à la recherche de son fils, qui n'a pas paru au bal. Enfin elle est sur sa trace; elle le rejoint dans le jardin même de sa villa, blessé au bras, et couché sur un banc. Le malheur semble planer sur cette famille. Marie gémit; sa mère est dans les larmes; Ludovic est blessé; Doria cherche son fils, et sa femme et sa fille. Il veut surtout trouver sa femme pour lui jeter au visage le nom d'adultère. Pourquoi? Il faut ici reconnaître le savoir-faire de Beaujon. « La mère, s'est-il dit, m'est hostile. Eh bien! je

(1) Ici, M. le prince de Monaco, soyons justes, a souri de fort bonne grâce.

perdrai la femme de réputation, et son refus de m'accepter pour gendre ne sera plus à redouter. » Cela n'est pas mal combiné, et Doria, en effet, rejette loin de lui avec mépris sa femme, qu'il éloignera de ses enfants. La malheureuse mère proteste de sa fidélité à ses devoirs d'épouse, elle se jette à genoux, elle supplie; Doria est ébranlé, ses enfants achèvent d'achever ce cœur qu'on pouvait croire pétrifié. Et justement, au surplus, voici Duplan qui arrive avec le *Moniteur*, et qui confond Beaujon, signalé comme ayant exploité un chemin de fer de Lahore à Bombay, un chemin qui ne peut exister, qui est de son invention, et où il a fait prendre cinq cents actions à Doria. Doria chasse le misérable, qui va faire d'autres trahisons. Il charge Duplan de liquider ses immenses affaires; il donne Marie à Edgard, rend sa confiance à d'Orive, qui s'éloigne volontairement pour entrer dans un poste diplomatique; il sera désormais tout à ses enfants et à sa femme.

Je quitte l'univers (dit-il) et garde ma maison.

Ce n'est là qu'un résumé très imparfait de la pièce qu'on a religieusement écoutée, et qu'on a vivement applaudie d'un bout à l'autre. Bocage, chargé du rôle de Doria, avait une tâche ingrate au commencement. Ce rôle, dans les trois premiers actes, est une perpétuelle douche de glace jetée sur l'amour, sur la gaieté, sur la vie de tout ce qui entoure cet industriel. On attendait que Doria déchaînât sa tyrannie ou que le cœur réagit en lui. Ce moment est venu, et l'artiste dès lors a été maître de tous ses moyens. Un jeune artiste, M. Delauney, dans le délicieux rôle de Ludovic, a obtenu le plus éclatant succès. M. Delauney, qui n'a pas vingt ans, est un de ces jeunes élèves que certains critiques malades reprochent au directeur de l'Odéon d'encourager; et, de l'aveu de toute la salle qui battait des mains, il n'y a pas au Théâtre-Français ni ailleurs un jeune premier qui ait sa chaleur, sa tournure élégante et son talent. Les autres artistes ont aussi rempli leurs rôles avec distinction.

La comédie de M. Méry est conçue dans un excellent esprit et écrite d'un bon style. On l'a vu par la citation que nous avons faite. Nous ne relèverons pas quelques défauts qui ne nuisent pas au succès de la pièce, et qui se déguisent sous les beaux vers qui fourmillent partout. « C'est, dit-il en sortant M. Victor Hugo, la vraie comédie de l'époque, et dans cent ans on devra la relire pour bien connaître la physionomie de ce siècle d'argent. »

etc., dont la multiplication porte souvent la désolation dans les exploitations rurales. Mais, en tolérant provisoirement pour cette continuation de l'arsenic, j'ai pensé, avec la commission, que cette tolérance, au moins de les atténuer sensiblement en tant à l'acide arsénieux, qui est aujourd'hui délivré en nature, préparation arsenicale composée de manière non-seulement toute méprise impossible, mais encore à prévenir, résistance, son odeur, sa saveur et sa couleur, toute tentation. L'école royale de pharmacie est chargée de composer la préparation, jusqu'à ce qu'il ait été possible de la remplacer par une autre matière. La formule de cette préparation, qui ne peut être vendue que par les pharmaciens, sera inscrite au Codex. Les considérations analogues s'appliquent à l'arsenic pour le traitement des animaux domestiques. Cette matière entre avec un succès dans le traitement des maladies cutanées des moutons, etc. Les études que j'ai ordonnées permettent d'espérer de trouver prochainement les moyens de la remplacer avec la même efficacité par une autre substance; mais jusqu'à ce qu'il soit nécessaire d'en tolérer la vente. »

On écrit de Bayonne au *Times*, à propos de l'incident du drapeau anglais non arboré sur le consulat d'Angleterre dans cette ville : Le sous-préfet a fait comprendre au consul anglais que si l'on avait eu lieu sans intention, il s'ensuivrait probablement quelque chose de désagréable. L'effet a suivi de près les paroles. Le sous-préfet a agi vis-à-vis du drapeau anglais d'une manière qui a peiné tous les Anglais témoins de ce fait. Le bateau à vapeur bord duquel se trouvaient le duc et la duchesse de Montpensier était pavoisé. La plus haute place était occupée par le drapeau tricolore, puis venaient le pavillon espagnol, le pavillon belge, les pavillons de plusieurs petits états, et au dernier rang celui d'Angleterre. Le petit nombre d'Anglais présents étaient si indignés, que plusieurs ont été plus en force, ils n'auraient pas toléré cet affront. D'un autre côté, les Français étaient si furieux de la conduite du drapeau anglais, qu'ils voulaient enlever l'écusson anglais de l'hôtel du consul. Heureusement tout s'est passé en paroles; mais il n'est pas vraisemblable que la politique suivie dans cette circonstance a été d'une trivialité et sans dignité, mais même dangereuse. »

SOUSCRIPTION OUVERTE DANS LES BUREAUX DU CENSEUR.

Rue des Célestins, 6.
EN FAVEUR DES INONDÉS DE LA LOIRE.
(9^e liste.)

MM. Charmant, limonadier, 2 f. — Adrien Kleinmann, 5 f. — Anicton, 1 f. — Les sept capitaines des bateaux à vapeur de la Loire, 70 f. — Chipier, 25 f. — Michelet, de Grigny, 50 f. — Les sieurs anonymes, 10 f. — Baral, 10 f. — Carville, ancien notaire, 25 f. — Lefebvre, 1 f. 50 c.

Total de la 9^e liste..... 199 f. 50 c.
Total précédent..... 2,217 40

Total général..... 2,416 90

Souscription ouverte chez M. Ferrouillat, notaire.

M. Ferrouillat, notaire, 50 f. — Vulliod, 10 f. — Les clercs de MM. Bouvier, Gayet, Condamin, Baudrand et Dupuy, 25 f. — Le greffier en chef de la cour royale, 100 f. — Ruby-Louis, 10 f. — La pension Ferrier, rue Longue, n° 19, 105 f. — Le chef et les ouvriers d'un atelier de joaillerie, 39 f. — Un anonyme, 5 f. — Total, 349 f.

EXPOSÉ

Le 29 octobre par M. le maire de Lyon au conseil municipal, en lui présentant les propositions de recettes et dépenses pour le budget de l'année 1847.

(suite.)

Dans une cité telle que la nôtre, où, malgré les belles et bonnes choses qui nous environnent, il reste tant à faire encore, avons-nous, cherchant à réaliser les améliorations que je viens de rappeler, dépassé les limites de nos forces? Avons-nous, Messieurs, trop facilement cédé à l'entraînement qui caractérise notre époque? Je ne le crois pas. Il est pour nous, comme pour les nations, un temps de calme qu'il faut savoir saisir. L'intérêt de tous. Ne pas mettre à profit ces époques de paix que l'empire accompagne, ne pas avancer dans la voie du progrès ouverte par les parts autour de nous, ne serait pas rester stationnaire; ce serait regarder vers un passé que la génération présente accuse d'imprévoyance ou de parcimonie dans les sacrifices qu'il s'est imposés dans l'intérêt général.

Un de ces reproches ne pourra, Messieurs, à bon droit, vous être adressé dans l'avenir. Les travaux que je viens de passer en revue, exécutés, et sanctionnés par vos délibérations, resteront comme un témoignage de votre passage aux affaires de la commune. Ces travaux, ces améliorations de tous genres, réalisés ou entrepris, sont, vous l'avez vu, importants; ils présentent tous le caractère de durée qui s'attache à la cité elle-même, et justifient par conséquent, de la manière la plus complète, l'emprunt dont nous aurons dans un instant à vous entretenir.

Vous demandant l'autorisation de le contracter.

La situation des emprunts et autres dettes de la ville trouve ici naturellement sa place. M. le maire en établit le tableau complet chronologique.

Le tableau de ce tableau que le montant des emprunts et acquisitions est de 1,222,527 f. 50 c., sur lesquels il reste à rembourser la somme de 1,022,527 f. 74 c., échelonnés jusqu'à l'année 1861.)

De ce jour, par un usage irrégulier, dans le tableau des dettes de la commune, sous vos yeux à certaines époques, nos prédécesseurs, et nous-mêmes, Messieurs, n'avaient fait figurer que les sommes provenant d'emprunts, laissant en dehors toutes les dettes pour acquisitions d'immeubles ou engagements particuliers en suite de traités. Ainsi, le tableau était loin d'exprimer le véritable état des choses; il était indispensable d'agir autrement et de présenter au conseil un état complet de toutes les dettes de la commune, sans acception d'origine.

La suite de cet état, Messieurs, comprenant toutes nos dettes, doit venir à l'exécution de travaux d'utilité publique entrepris par la ville.

On a fait remarquer que le prix estimatif des terrains aliénés à Perrache, en commune, à 26 f. le mètre carré. Je crois que ce chiffre est au-dessous de la vérité, en raison d'abord de l'augmentation probable qu'éprouvera la valeur des terrains de la presqu'île sur les bords du débarras du chemin de fer, et ensuite par la suppression de la fabrique de produits chimiques de MM. Perret.

Plus par cet état que les terrains communaux à Perrache ne présentent qu'une superficie d'environ 150,000 mètres carrés; cela s'explique par les masses nombreuses qui ont été affectées depuis peu d'années à des services publics, et enfin par le dernier traité passé avec MM. Perret. Les terrains qui leur ont été concédés, ceux affectés à l'enseignement général des liquides, à l'église de Sainte-Blainde, à l'abbatoy et au public projeté présentent une superficie de plus de 58,000 mètres

carrez. L'examen du tableau n. 2 que M. le maire a également annexé à son rapport, on voit que nos dettes de toute nature s'élèvent au chiffre de 1,222,527 f. 74 c.; en y comprenant l'emprunt de 2,200,000 f. que M. le maire propose de contracter, ce chiffre arrivera à 4,018,527 f. 74 c.

Je ne parlerai pas ici de la dépense présumée que coûtera l'ouverture

de la rue centrale projetée, parce que, dans mes calculs, je ne fais entrer que les dettes effectives résultant de travaux exécutés ou de projets régulièrement approuvés.

Toutes nos dettes, pour acquisition de maisons, doivent être payées, à très peu de chose près, dans sept années (en 1854), et nos emprunts en 1861. Ces charges sont lourdes, Messieurs, je ne me le dissimule pas; mais, en jetant les yeux sur le tableau des ressources que nous avons pour y faire face, nous devons être rassurés sur notre situation financière.

En admettant, pour un instant seulement et par supposition, que toutes les ressources provenant de la vente d'immeubles indiquées dans le tableau n. 3 pussent être réalisées dans l'espace de cinq ou six années, et en ajoutant à ces ressources l'excédant que présentent annuellement nos recettes ordinaires sur les dépenses de même nature, vous auriez, à la fin de 1854 ou 1852, libéré la ville de toutes ses dettes, y compris le nouvel emprunt.

Mais, je me hâte de le dire, cela est matériellement impossible; il ne faut d'ailleurs pas perdre de vue qu'une foule de dépenses extraordinaires, facultatives aux yeux de la loi, ne le sont pas pour nous, et viennent forcément, chaque année, prendre place au budget, c'est-à-dire absorber une partie de l'excédant qu'offrent les recettes ordinaires dont je viens de parler.

Quoi qu'il en soit, je le répète, Messieurs, par ce qui précède, par la comparaison des tableaux mis sous vos yeux, vous resterez convaincus que l'état financier de la ville est tel que les esprits les plus timides, les plus timorés, doivent être pleinement rassurés sur l'avenir. Le gouvernement surtout, qui, par les immenses améliorations répandues sur tous les points de la France, sert d'exemple et d'encouragement aux communes, reconnaît qu'il est une époque de progrès, un mouvement des esprits auxquels l'administration d'une grande cité ne saurait rester étrangère, des nécessités enfin auxquelles elle ne pourrait se soustraire qu'en déposant le fardeau qu'elle a consenti à accepter dans l'intérêt commun.

Il est toutefois, je le disais tout à l'heure, des limites imposées à l'activité, au désir de bien faire, qui doivent animer toute administration municipale; l'activité ne doit pas exclure la prudence, et s'il est équitable, s'il est juste, en recourant à un nouvel emprunt, de faire peser sur l'avenir, avenir prochain, une portion des sacrifices que le présent s'impose, il sera sage aussi de ralentir le mouvement imprimé, depuis quelques années, aux travaux d'utilité publique, et de n'entreprendre de nouvelles améliorations qu'autant qu'elles pourront être réalisées avec nos propres ressources, sans gêner en rien les divers services ordinaires et l'amortissement de la dette.

Je passe à l'examen du budget supplémentaire de 1846. La dépense totale est de 1,222,527 f. 20 c.

Elle se compose :

1^o De diverses sommes reportées du budget de 1845, suivant l'état des restes à payer, s'élevant à 454,197 f. 44 c.

Chaque année, vous le savez, Messieurs, à la fin de l'exercice, il y a toujours une somme considérable à reporter au budget suivant. Cela provient de la négligence de la plupart des entrepreneurs à présenter leurs comptes assez à temps pour qu'ils soient réglés avant la fin de l'exercice.

Cette année, la somme reportée a été plus considérable qu'elle ne l'est habituellement, en raison des embarras où s'est trouvée la ville par suite du non-recouvrement de certaines sommes qui lui étaient dues et de la non-réalisation des ventes de terrains qui ont été inutilement tentées. La crise financière de l'année dernière a complètement, sous ce rapport, paralysé les efforts de l'administration.

2^o De portions de crédits annulés en 1845, comme n'ayant pas été employés, et qu'il est indispensable de reprendre, surtout pour l'achèvement de divers travaux à frais communs entre l'Etat et la ville, dont la continuation a été poussée activement en 1846. 417,668 47

3^o De nouveaux crédits supplémentaires, ouverts depuis le 1^{er} janvier, par des délibérations spéciales; ils s'élèvent à 69,958 55

4^o Du solde de différents comptes pour des travaux exécutés antérieurement, et qui n'avaient pas été réglés avant la fin de l'exercice, s'élevant à 55,359 30

5^o Supplément d'annuités pour les trottoirs en bitume et travaux extraordinaires de même nature. 10,474 54

6^o Du quatrième huitième du prix d'acquisition de la boucherie des Terreaux, dont l'administration des hôpitaux demande aujourd'hui le paiement. 400,000 »

7^o De différents crédits à ouvrir, savoir :

Pour des sommes au paiement desquelles la ville a été condamnée par jugement des tribunaux dans les affaires relatives à la faillite Lebourg, entrepreneur des travaux de l'Entrepôt des liquides :

Au sieur Abel, pour des terrains à Saint-Just; 26,118 45

Au sieur Kisielewski, ancien directeur de nos théâtres, lequel, il vous en souvient, et il serait difficile de l'oublier, a négocié, au profit du sieur Jallien, une délibération prise par le conseil municipal.

Ces crédits s'élèvent à 26,118 45

Pour le paiement de deux cessions de terrains à la voie publique, faites l'une par le sieur Mory en 1844, l'autre par les sieurs Vettard et Briffaut en 1850. Les obstacles qui s'opposaient au paiement sont aujourd'hui levés. 44,772 78

Pour supplément de secours au dépôt de mendicité et aux salles d'asile, à raison de l'installation de nouvelles salles. 19,858 »

Pour supplément de secours au bureau de bienfaisance. 30,000 »

Ce supplément est instantanément réclamé par le comité administratif.

Crédit à ouvrir, nécessaire pour compléter les paiements à effectuer à la fin de 1846, pour acquisition de maisons. 244,479 96

(La suite à un prochain numéro.)

On nous adresse la lettre suivante :

A M. le rédacteur du Censeur.

« Lyon, le 6 novembre 1846.

» Monsieur,

» Votre numéro du 5 novembre contient un article relatif à la représentation de lundi soir au théâtre des Célestins.

» Cet article, rempli d'observations fort justes d'ailleurs, pourrait, néanmoins, attirer sur moi le blâme public, si je ne m'empressais de donner des explications qui, je l'espère, suffiront à me justifier.

» Voici le fait tel qu'il s'est passé :

» Lundi, après la représentation du *Château des Sept Tours*, des cris de Bravo ! la Marseillaise ! Pascal ! Ambroise ! etc., mêlés d'applaudissements, se firent entendre comme aux représentations précédentes, et nous pensâmes tous que, comme aux représentations précédentes, ces cris n'auraient pas de suite, c'est-à-dire qu'après quelques moments ils cesseraient.

» Conséquemment, ne m'attendant pas à un rappel sérieux, et surtout ne croyant pas avoir mérité cette faveur, j'allai me déshabiller d'autant plus promptement que je devais me rendre dans une soirée pour dire quelques chansonnettes, et lorsque le régisseur monta à ma loge pour me prévenir de ce qui se passait, je n'y étais plus.

» Je n'appris que le lendemain, à mon grand étonnement et avec regret, la scène dont j'avais été involontairement la cause.

» Voilà, Monsieur, la vérité. Il ne me reste plus que quelques mots à ajouter.

» Je sais trop ce que je dois au public, et surtout à un public qui, depuis dix ans, m'a toujours accueilli avec bienveillance, pour manquer jamais de convenances envers lui. Et, d'ailleurs, un rappel

fait trop d'honneur à l'artiste qui en est l'objet, pour qu'il ne s'y rende pas avec le plus grand plaisir.

» Je vous prie, Monsieur, d'avoir la bonté de donner place à cette lettre dans votre journal, et de croire à la parfaite considération de votre serviteur.

AMBROISE.

Chronique.

Mardi dernier, dans la matinée, le sieur Claude Jolland, âgé de 66 ans, cantonnier au chemin de fer, demeurant à Sainte-Foy-lès-Lyon, a eu les deux jambes coupées par une locomotive dans la percée de la Mulatière. Transporté à l'Hôtel-Dieu, il y est mort dans la journée.

— Nous empruntons à un journal de la localité quelques nouveaux renseignements sur l'incendie qui a eu lieu à la Guillotière jeudi dernier :

« La mauvaise volonté des habitants à former des chaînes a forcé le commissaire de police de recourir au capitaine commandant les forts de la rive gauche du Rhône, qui a mis à sa disposition tous les hommes nécessaires; plusieurs détachements sont arrivés successivement, et, avec leur concours, on s'est rendu maître du feu à six heures environ. La perte éprouvée par M. Chatain, propriétaire, est évaluée à 15,000 francs.

» Le sieur Ricard a eu quatre métiers entièrement brûlés, ainsi que la presque totalité de son mobilier. Il est assuré à la Compagnie Générale. Son frère a éprouvé une perte à peu près semblable.

» La malveillance paraît être étrangère à ce sinistre. »

— Le 15 de ce mois, la Société Philharmonique de Saint-Nizier exécutera une messe en musique au bénéfice des inondés de la Loire. Il y aura des chœurs de dames et d'hommes.

Une quête sera faite à la porte.

— Nous rappelons à nos lecteurs que c'est lundi prochain, 9 novembre, à sept heures et demie du soir, qu'aura lieu la séance d'improvisation donnée par M. Prosper Drague, dans le Grand-Salon de l'Hôtel-de-Ville, au bénéfice des pauvres de Lyon et des inondés de la Loire.

Nous espérons que le public ne fera pas défaut à l'appel du jeune improvisateur, et, quant à lui, nous lui souhaitons d'être aussi bien inspiré que le jour où, sur les mots BOURSE et COLONNE, il improvisait à Paris l'accablement suivant, dont nous empruntons la citation au *Constitutionnel* :

La Colonne, Messieurs, ce bronze de l'histoire,

Du nom de l'empereur souvenir éternel,

Aux siècles à venir apprenant notre gloire,

De la valeur française est le sublime autel.

Pourquoi, quand mon esprit, bondissant dans sa course,

Voudrait de notre gloire électriser vos cœurs,

Pourquoi, dans cet instant, me citez-vous la Bourse?

La Bourse, cet égoût de crimes, de malheurs,

Ce tripot infernal, ce précipice infâme,

Où l'avidité joue et vient engouffrer son âme.

Du moderne Paris modernes monuments,

De les voir rapprochés on s'indigne, on s'étonne.

A l'étranger, heureux de nos déchirements,

Français, cachons la Bourse et montrons la Colonne.

— Un journal suisse rapporte que, le 25 octobre dernier, on a recueilli sur un cep de vigne qui se trouve au Gzlisberg, campagne près de la ville de Lucerne, des raisins d'une seconde récolte. Le même phénomène s'est vu il y a quelques jours à Soleure.

AVIS. — Une petite boîte scellée, adressée à M. Blanchon, orfèvre à Paris, rue Saint-Honoré, n. 36, a été trouvée, hier matin 5 novembre 1846, rue Lafont.

Pour avoir des renseignements, s'adresser au bureau de M. Galerne, chef de la police de sûreté.

Bulletin de la Bourse de Paris du 5 novembre 1846.

La baisse des fonds anglais a exercé quelque influence sur les cours. Avant l'ouverture, on a fait 82 7/4 et le premier cours au parquet a été 82 7/5.

Le 3 est d'abord tombé à 82 7/10, puis il est remonté à 82 8/10, et enfin il a fermé au parquet à 82 6/10. Dans la coulisse, il est resté offert à ce même prix. Affaires moyennes.

Ainsi que notre bulletin d'hier le faisait pressentir, la baisse a repris sur les actions de chemins de fer qui sont aujourd'hui à des cours presque aussi bas que ceux de l'année dernière à pareille époque. On paraît craindre, toutefois, qu'ils ne descendent plus bas encore.

Trois pour cent..... 82 70

Quatre pour cent..... » »

Quatre et demi pour cent..... » »

Cinq pour cent..... 117 80

Emprunt de 1844..... » »

Trois pour cent belge..... » »

Quatre 1/2 p. 0/0 belge..... 98 »

Cinq pour cent belge..... » »

Cinq pour cent napolitain..... 102 »

Récépissés Rothschild..... 102 »

Cinq pour cent romain..... 100 »

Trois pour cent espagnol..... » »

Banque de France..... 3472 50

Comptoir d'Escompte..... » »

Banque belge..... » »

Caisse Lafitte..... 1215 »

Obligations de Paris..... 4395 »

CHÉMIN DE FER. Saint-Germain..... 1030 »

Bourse de Lyon du vendredi 6 novembre.

CHEMINS DE FER. COMPTANT. LIQ. COURANTE. LIQ. PROCHAINE.

1^{er} cours. dernier cours. 1^{er} cours. dernier cours. 1^{er} cours. dernier cours.

Avignon à Marseille..... 876 25 875 875 872 50

prime d. 10..... » » 877 50 880 881 25

Paris à Orléans..... 1256 25 1255 1237 50 1236 25

prime d. 10..... » » 1257 50 1245 »

Paris à Rouen..... 901 25 » 902 50 »

prime d. 10..... » » » » »

Orléans à Vierzon..... 572 50 » 572 50 »

prime d. 10..... » » » » »

Bordeaux à Orléans..... » » » » »

prime d. 10..... » » » » »

Strasbourg à Paris..... » » » » »

prime d. 10..... » » » » »

Tours à Nantes..... » » » » »

prime d. 10..... » » » » »

Chemin du Nord..... 662 50 662 50 661 25 661 25

prime d. 10..... » » 666 25 665 672 50 »

Paris à Lyon..... 496 25 » 496 25 »

prime d. 10..... » » 498 75 502 50 500 »

Nouvelles diverses.

Le contrat de mariage entre le duc de Bordeaux et la princesse Thérèse de Modène vient d'être signé. Le mariage a dû être, dit-on, célébré le 30 octobre.

— On nous rapporte le fait suivant, qui s'est passé à la Mouille, canton de Morez (Jura), le 13 du mois dernier :

« C'est un usage assez général dans nos montagnes, lorsqu'une fille se marie avec un étranger, d'intercepter le passage lorsqu'elle sort de chez elle pour aller se marier. On met sur une table une bouteille de vin, du gâteau et autres friandises. La personne qui la conduit s'arrête avec elle devant cette table ; ils acceptent ensemble ce qui leur est présenté et boivent à la santé des jeunes gens qui sont présents ; ensuite ils donnent, de la part de l'époux, trois ou quatre pièces de cinq francs à ces jeunes gens. » Contre cet usage, et d'après les conseils du desservant, l'adjoint de l'endroit a conduit furtivement, le 15, et à l'aube du jour, chez M. le curé,

une jeune fille qui devait se marier ce jour-là avec un homme étranger à la commune. La future est restée très long-temps au presbytère en attendant sa suite et l'officier de l'état civil qui devait la marier là. Les jeunes gens du village, voyant qu'on leur avait enlevé leur proie, et piqués des railleries qui leur étaient adressées, se sont dirigés vers le presbytère pour attendre la sortie de l'épousée, qui venait de dire oui devant le maire et devait se rendre à l'église pour recevoir la bénédiction nuptiale. » Le maire, qui avait le mot du curé, et revêtu de son écharpe qu'il avait conservée à dessein, s'est emparé de l'épousée, et se disposait à

la conduire à l'église, lorsqu'une troupe de jeunes gens de bonnes familles lui ont demandé afin de ne pas laisser échapper leurs droits. Alors le maire les a repoussés ; ceux-ci ont riposté, les garçons de la noce sont intervenus, et l'on promenait la jeune fille comme une poupée. Des coups de pied et des coups de poing ont été donnés de part et d'autre ; enfin, on n'a obtenu la paix qu'après avoir satisfait à l'usage et lorsque l'époux eut donné aux jeunes gens ce qu'ils réclamaient. »

Le gérant responsable, B. MURAT.

Etude de M^e Groz, avoué à Lyon, rue Bât-d'Argent, n° 16.

En réponse à la note insérée dans ce journal le 6 courant par la dame veuve GUGENHEIM, il suffit de porter à la connaissance du public les faits suivants :

1^o Par acte passé le même jour, 5 novembre, pardevant M. le juge de paix du 2^e arrondissement de Lyon, cette dame a abdiqué sa qualité de tutrice légale de son fils mineur, et l'a émancipé ;

2^o La dame GUGENHEIM n'a jusqu'à présent justifié sa qualité de commune en biens avec feu son mari que par sa simple allégation, qu'il est parfaitement permis de ne pas accepter comme une preuve ;

3^o M^e CHARVÉRIAT, notaire, est bien séquestre de la succession de feu M. GUGENHEIM, et seul détenteur des titres actifs de cette succession, et ce, du consentement de M^{me} GUGENHEIM elle-même.

Ainsi cette dame, ni par elle-même, ni par ses mandataires, n'a aucune qualité pour quittance, recevoir ou régler ce qui peut être dû à cette succession.

Il n'est ainsi répondu que par des faits précis émanés d'elle-même aux allégations de la dame GUGENHEIM, allégations que l'on s'abstient de qualifier pour ne pas imiter le ton peu convenable de ses avis au public. (2489)

Etude de M^e Mital, avoué à Lyon, place de la Balaine, n° 5.

VENTE PAR LICITATION,

A LAQUELLE LES ÉTRANGERS SERONT ADMIS,

Par-devant le tribunal civil de Lyon,

PALAIS DE JUSTICE, PLACE DE ROANNE,

le samedi 24 novembre 1846, à midi,

EN SEPT LOTS SÉPARÉS,

1^o D'une Maison sise à Rive-de-Gier, grande rue de Lyon ;

2^o D'un vaste Emplacement servant d'entrepôt, sur lequel existent divers bâtiments, situé à Rive-de-Gier, grande rue de Lyon, 68 ;

3^o D'un Domaine appelé du Marthoret, situé à Rive-de-Gier, composé de maison d'habitation, bâtiments d'exploitation, jardin, bois taillis, prés, terres, vigne ;

4^o Et de divers autres immeubles, tels que prés, vignes, bois, emplacement de terrain, etc., situés à Rive-de-Gier.

Tous ces immeubles dépendent de la succession de M^{me} Antoinette Teillard, décédée veuve de M. Jean-Pierre-Philibert Jacquette.

Pour les renseignements, s'adresser à M^e Mital, avoué poursuivant, et au greffe du tribunal civil de Lyon, où le cahier des charges est déposé. (2526)

Etude de M^e Darmès, notaire à Lyon, quai de Bondy, 165.

VENTE AUX ENCHÈRES

VOLONTAIRE ET DÉFINITIVE

D'UNE MAISON

Située à Vaise, rue Royale, 31.

Le lundi 9 novembre 1846, à dix heures du matin, dans l'étude et par le ministère de M^e Darmès, notaire, il sera procédé à la vente volontaire d'une maison située à Vaise, rue Royale, 31, appartenant à M. Deyrieu.

La mise à prix sera fixée au moment de l'adjudication.

Pour les renseignements et traiter à l'amiable avant le jour de l'adjudication, s'adresser à M^e Darmès, notaire, dépositaire des titres. (3413)

LIBRAIRIE.

VENTE APRÈS DÉCÈS

De Livres de Jurisprudence, Sciences et Arts, Belles-Lettres et Histoire, Tableaux, Dessins, Estampes, et autres objets d'art,

Provenant de M. G...I., ex-conseiller à la cour royale de Lyon.

Cette vente aura lieu le lundi seize novembre 1846, et jours suivants, dans la salle de MM. les commissaires-priseurs, et par l'un d'eux, Port-du-Temple, 42, au 1^{er}, à cinq heures du soir.

Il y aura exposition de midi à deux heures.

Le catalogue se distribue à Lyon, chez MM. : Fontaine, chargé de diriger la vente, rue Fer-

randière, 24 ;

Guilbert et Dorier, libraires, rue Lafont, 3 ;

Les commissaires-priseurs, Port-du-Temple, 42, au 1^{er}.

On percevra les 5 0/0. (1593)

A VENDRE en bloc et en détail, au-dessous du cours, 30,000 Muriers greffés rose de Lombardie.

S'adresser, à la Guillotière, rue des Hirondelles, n° 1, à l'établissement d'horticulture tenu par MM. Avoux et Crozy, successeurs de M. Guillot père, chez lesquels on trouve, en premier choix, une collection d'arbrisseaux et plantes exotiques indigènes les plus variés. (4404)

En vente à la Librairie CHARAVAY, quai de l'Hôpital, 99, et galerie du Grand-Théâtre, à Lyon.

INONDATIONS DE 1846,

RELATION COMPLÈTE ET OFFICIELLE,

PAR A. BERGER.

Un volume in-18. — Prix : 75 centimes.

(1592)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE,

Autorisée par Ordonnance du Roi du 22 décembre 1819.

La Compagnie d'Assurances générales sur la vie, fondée en 1819, est la première établie en France. Son fonds social est entièrement réalisé. Ses capitaux s'élèvent à plus de vingt millions de francs, dont majeure partie est placée en immeubles. La Compagnie, moyennant une prime annuelle, garantit le paiement d'un capital ou d'une rente exigible, lors du décès de l'assuré, au profit de ses héritiers ou d'une personne désignée.

La Compagnie reçoit des capitaux pour servir des rentes viagères sur une ou plusieurs têtes. Les taux sont fixés pour chaque âge.

EXTRAIT DE LA TABLE SUR UNE TÊTE.

8 fr. 40 c.	pour cent	à 55 ans.
9	51	à 60
10	68	à 65
12	88	à 70
14	89	à 80

Les bureaux sont, à Lyon, chez M. Ed. REVEIL, rue Neuve de la Préfecture, n° 1.

(3754)

CAOUTCHOUC MANUFACTURÉ

De SOLIER & FALCOT,

Brevetés (sans garantie du gouvernement).

Magasin à Lyon, rue des Célestins, 6. — Usine au Pont-de-Vassieux, près Lyon.

MANTEAUX ET CABANS IMPERMÉABLES. ARTICLES DE VOYAGE ET DE CHASSE, ETC., ETC.

Par de nouveaux procédés ces fabricants sont parvenus à donner à leur tissu la souplesse recherchée depuis si long-temps. Leurs manteaux, garantis d'une imperméabilité parfaite, ne comportent aucune odeur avec eux. — Vente en gros et demi-gros à des prix très modérés.

BACHES ET TOILES IMPERMÉABLES POUR WAGONS, BATEAUX, VOITURES, ETC., ETC.

Ces bâches résistent au plus grand froid comme au soleil le plus ardent ; elles sont entièrement imperméables et d'une durée double de toutes celles connues jusqu'à ce jour. — VENTE ET LOCATION (1535)

Etude de M^e Guillot, huissier, place des Cordeliers, 1.

VENTE JUDICIAIRE.

Le mardi dix novembre 1846, à onze heures du matin, dans le domicile du sieur Angelot, ouvrier fabricant d'étoffes de soie, demeurant à Lyon, rue de Sève, 2, au 5^e, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de divers objets mobiliers saisis, consistant principalement en deux métiers propres à la fabrication des étoffes de soie, garnis de leurs rouleaux, battants, remises et accessoires, rouet à canettes, tables, garde-manger, horloge, placard, malle, chaises en bois et paille, batterie de cuisine, etc. (1987)

A VENDRE

avec facilités pour le paiement.

Fonds de parfumerie, de modes, ferronnerie, café, hôtel garni, etc., dans de très bonnes positions. — S'adresser franco à M. Verset, rue Bât-d'Argent, 12. (4401)

A VENDRE Un fonds de café ayant une bonne clientèle, tout restauré à neuf.

S'adresser à M. Masson, agent d'affaires, rue du Doyenné, 2, à l'entresol. (4406)

A VENDRE pour cause de départ. — Fonds d'épicerie bien achalandé, existant depuis cinquante ans. S'adresser rue de la Caze, 13, à Lyon. (4396)

A VENDRE Un fonds de café bien achalandé, situé à Oullins (Rhône).

S'y adresser à M. Guibert, cafetier. (4409)

A VENDRE. Une Voiture dite Lilloise, à ressort-pincette, ayant peu servi. — S'adresser à M. Vignat, carrossier, rue du Plat, 4. (4407)

A VENDRE Un bon fonds d'épicerie, situé dans un quartier très fréquenté et favorable à la vente. S'adresser rue Lainerie, n° 1, quartier Saint-Paul. (4405)

ON DEMANDE des jeunes gens pour être employés dans une administration.

S'adresser, de neuf à deux heures, chez M. Le-marchand et Co, place de la Préfecture, 9, à l'entresol, à Lyon. (4353)

AVIS Le sieur PACHE, traiteur, cours Morand, n° 4, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'ajouter à son établissement un salon au 1^{er} étage, spécialement destiné pour les dîners de commande.

Toutes les nuits de bal au Colisée, on tiendra ouvert à partir de samedi prochain 7 du courant. (4400)

100 FRANCS de récompense à celui qui rapportera une Montre Lépine à répétition, qui a été perdue en sortant de la Rotonde, le 2 novembre.

S'adresser à M. Drillon, au café du Midi, aux Charpennes. (4408)

A LOUER Pour la Noël, un appartement fraîchement décoré, prenant jour sur la rue Thomassin, n° 38, et sur la rue de l'Hôpital, et composé de trois pièces avec alcoves.

S'adresser à M. Dufourd, cours de Broches, n° 7, à la Guillotière, à la descente du pont. (4402)

AVIS. M. CUGNET continue de s'occuper du placement ou de la vente de marchandises diverses à la commission. Son bureau d'adresses est chez M. Roize, magasin de tabac, rue du Rhône, à Genève (Suisse). (1561)

AVIS Une administration désirerait trouver des employés à appointements fixes et remises.

S'adresser, de huit à neuf heures du matin, à M. Honoré, 14, rue Saint-Dominique, au 1^{er}, chez le pelletier. (4340)

MIGNOT, FUMISTE,

Garantit les cheminées des inconvénients de la fumée. — Rue Tupin, 22, au 1^{er}. (4397)

LE PHÉNIX DE LA CHEVELURE.

Cette POMMADE, très avantageusement connue depuis douze années de vogue et de succès, a été adjointe à une Eau nouvellement découverte, après des recherches inouïes, et approuvée par les médecins et les chimistes les plus distingués pour être employée conjointement avec la Pommade. Plus de cinq cents épreuves ont été faites et ont produit des effets merveilleux. D'après cela, on garantit d'arrêter la chute des cheveux en dix jours, et de les faire croître en moins d'un mois à des personnes chez lesquelles ils seraient tombés depuis un grand nombre d'années. M. BERLE défie qu'aucune pommade, tannin et autres, ne prouvera des effets aussi convainquants que celle-ci, et pour mettre le public à l'abri de toute tromperie, chaque pot et flacon porte cette étiquette : LE PHÉNIX DE LA CHEVELURE, et l'adresse du seul dépositaire, BERLE, coiffeur-parfumeur, place des Terreaux, 17, à Lyon. (4403)

CHOCOLAT DESBRIÈRES

Purgatif à la Magnésie.

Dépôts chez MM. Bouchut, place du Change ; Boissonnet, à la Guillotière ; Reverchon, place de la Croix-Rouge ; Lacroix, place Saint-Michel ; Reverchon, à Vaise. (4386)

AVIS On demande un associé bailleur de fonds pour établir un haut-fourneau marchand en sablerie, dans une localité convenable, en Franche-Comté.

On pourrait y réunir l'exploitation de plusieurs brevets d'invention, une fabrique de fourneaux de cuisine et de pièces mécaniques.

Moulin à blanc en pleine activité à vendre ou à amodier.

— On désire avoir un jeune homme licencié en droit pour conduire une étude d'avoué, faire le palais, plaider les affaires sommaires ; et s'il réunit les conditions que l'on exige, on pourra lui remettre l'étude.

S'adresser à M. Dury, rue de la Barre, 8, à Lyon. (1011)

AVIS. Plusieurs personnes qui désiraient suivre le cours de magnétisme de M. Dupotet, n'ayant pu être admises, sont prévenues qu'un second cours aura lieu au mois de décembre prochain. On est invité à souscrire dès à présent chez M. Favre, dessinateur, place Croix-Paquet, n° 11 ; M. Platel, épicière, rue Romarin, n° 12 ; M. Nourrier, libraire, rue de la Préfecture, n° 6. — Le prix du cours est de 30 f., dont la moitié payable en souscrivant. (4385)

La liste sera close définitivement le 20 novembre.

Magasin des 25,000 Robes

Quai Saint-Antoine, 18.

Le propriétaire de cette maison a l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir pour la saison d'hiver un grand choix d'indiennes, tissus, napolitaines, stoffs, satin laine, alpaga et mérinos ; forte partie de châles tartans, cravates et foulards.

Il existe continuellement une exposition de 18,000 robes coupées d'avance, toutes différentes les unes des autres, marquées et étiquetées en chiffres connus.

Les marchands obtiendront un escompte. (1572)

PROCÈS-VERBAUX.

DÉSIR ET ARQUICHE,

SEULS CONCESSIONNAIRES.

Fabrique et Magasin, rue Tramassac, 22. — Magasin place des Terreaux, 19.

Couverts de tous genres argentés et en vermeil, imitant parfaitement l'or et l'argent ; candélabres, lustres, réchauds, cafetières, théières, chocolatières, porte-bouteilles, plats ronds et ovales à filets et contours, plateaux unis et damasquinés, etc., etc., et en général tout ce qui concerne le service des maîtres d'hôtel, des cafetiers et des restaurateurs.

On remet à neuf les bronzes et les vieux plaqués. On expédie pour la France et l'étranger.

Bronzes et vases sacrés d'église en modèles très variés. (6300)

HUILE ESSENTIELLE DE POIVRE CUBÈBE,

D'Édouard BOUIS, pharmacien à Perpignan.

Cette préparation est la seule à laquelle on puisse ajouter toute confiance pour la guérison prompte et radicale des maladies des voies génito-urinaires (fluxes blanches, gonorrhées, hémorrhagie, etc.). Seul dépôt chez MM. Revol et Co, droguistes, quai d'Orléans, 31. (1534)

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES, Dartres, gales, rougeurs, goutte, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs, Par le Sirop dépuratif végétal de Salsepareille et de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage ; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. le flacon. S'adresser, à LYON, à LA PHARMACIE Rue Palais-Grillet, n° 23.

MALADIES DES VOIES URINAIRES ET DES ORGANES DE LA GÉNÉRATION.

M. docteur GAS traite exclusivement les maladies des voies urinaires et des organes de la génération, lithotritie (broiement de la pierre dans la vessie), rétrécissement du canal de l'urètre, rétention et incontinence d'urine, maladies vénériennes, etc. (5880)

M. le docteur Gas demeure place Bellecour, n° 8.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS. Rue de la Poulallerie, 19.